



Droit de permission

Par Rosey

Bonjour,

J'aimerais vous demander quelque chose svp ?

A part les congés, est-ce qu'il y a des droits de permissions pour un employé dans une entreprise ?

C'est à dire, par exemple une permission de s'absenter une demi-journée pour aller chez le médecin, pour assister à un enterrement, ...

Ou bien tout cela seront inclus dans les congés ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par morobar

Bonjour,

La permission, c'est pour les militaires.

On évoque une autorisation d'absence.

Cela existe bien sur, mais en général l'absence n'est pas rémunérée.

Il existe toutefois un tas d'absences rémunérées dans les conventions collectives, du genre rentrée des classes, maladie infantine, don du sang..;

Une absence rémunérée est prévue pour les obsèques d'un membre de sa famille, d'une durée déterminée selon le rang familial.

Par Isadore

Bonjour,

C'est inclus dans les congés. Si le salarié est malade et va consulter un médecin, le médecin peut faire un arrêt maladie qui commence le jour de la consultation si l'état de santé du salarié le requiert.

Il existe des congés spécifiques pour divers évènements familiaux (naissance, adoption, visites médicales de la salariée enceinte...) :

[url=https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-absences-pour-maladie-et-conges-pour-evenements-familiaux/]https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-absences-pour-maladie-et-conges-pour-evenements-familiaux/[/url]

La convention collective peut prévoir des congés supplémentaires.